



Employé reconnu coupable de vol et licenciement

Par **museux charlotte**, le **27/10/2017** à **09:36**

Bonjour,

notre salariée est actuellement poursuivi pour vol et recèle de matériel. Matériels volés au sein de l'entreprise à des clients.

Aujourd'hui le dit matériel à bien été retrouvé.

Devons nous porter plainte contre notre employée ? pouvons nous la licencier ? si oui pour quel type de faute ?

merci

Par **Paulavo38**, le **27/10/2017** à **10:20**

Bonjour,

Oui vous pouvez licencier pour faute grave très probablement. Vous n'avez pas à verser d'indemnité de licenciement, ni de préavis dans ce cas.

Il est fortement recommandé de mettre à pied à titre conservatoire la salariée pendant le déroulé de la procédure de licenciement.

La décision de porter plainte vous appartient mais si elle est déjà poursuivie c'est probablement que le ministère public est intervenu, vous pourrez éventuellement vous constituer partie civile devant le tribunal correctionnel.

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/10/2017** à **13:34**

Bonjour,

Il me semble que nous n'en savons pas assez pour pouvoir donner un avis puisque nous ne savons même pas à quand remontent les faits, pourquoi vous déposeriez plainte maintenant si le salarié est déjà poursuivi pour vol et recel de matériel sans que nous sachions par qui et que d'autres éléments doivent être étudiés...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de votre conseil habituel ou de prendre un avocat...